Image not found or type unknown

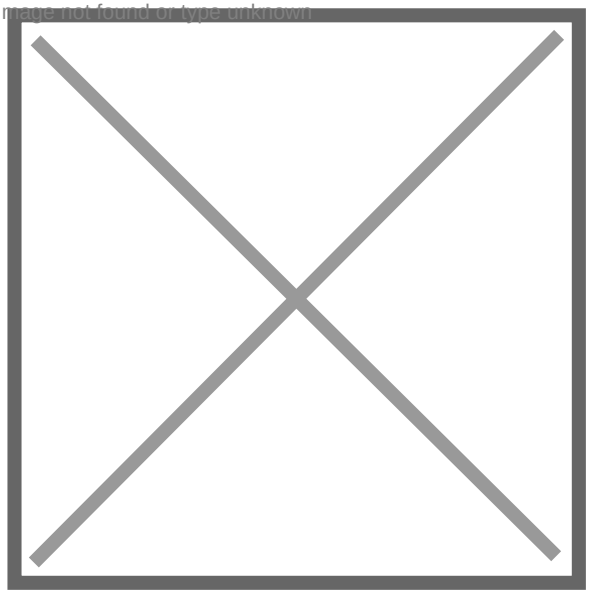

Que faire en cas de soldes litigieuses ?

Par **Katsou**, le **11/07/2008** à **21:43**

Bonjour,

A l'occasion des soldes, je me suis achetée une valisette dans un magasin de prêt-à-porter de grande renommée dont je tairais le nom.
L'étiquette du produit affichait une offre plutôt alléchante : à en croire celle-ci, la valisette coûtait initialement 69,90€, une première démarque avait descendu le prix à 59,95€, et une seconde démarque à 39,95€, prix en contrepartie duquel j'ai finalement acquis mon bien.

Or, une fois arrivée chez moi, je constatai que chaque prix étaient étiquetés sur l'étiquette générale, comme pour cacher un prix. Je trouvais cela curieux. J'ai donc entrepris de gratter soigneusement les étiquettes des soi disant démarques et du prétendu prix initial. Et là, surprise en dessous de l'étiquette de 69,90€, je découvre un autre prix qui n'est autre que 49,90€ !
Ce qui signifie que le prix du bagage a été allègrement gonflé pour faire croire à des soldes intéressantes. La 1ère démarque de 59,95€ est donc une pure arnaque ! Il est vrai que je n'ai pas acheté le produit à ce prix là, mais d'autres consommateurs ont peut-être été dupés.

Que me conseillez-vous de faire pour dénoncer cette arnaque et faire valoir mes droits de consommatrice ?
J'ai conservé l'étiquette, on peut y voir clairement l'escroquerie.

Merci de vos conseils.

Cordialement,

Marjorie M.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés